

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
 Reçu en préfecture le 09/12/2022
 Publié le
 ID : 001-210100616-20221206-2022_38-DE

Date de la convocation :
 01/12/2022
Date d'affichage :
 08/12/2022
Nombre de Conseillers :
 - En exercice 15
 - Présents : 14
 - Votants 15
 - Abstention 0
 - Votes exprimés 15
 - Pour 15
 - Contre 0
Secrétaire de séance
 Laure PICCHIOTTINO

L'an deux mil vingt-deux, le six Décembre, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 01/12/2022 en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Monsieur Roger PATERMO, Maire.

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
R. PATERMO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G. PREVOST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C. MARTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L. PICCHIOTTINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
F. FRATI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S. ZAMPIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
C. CHENAVER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	R. PIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R. NOVEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G. DELAHAYE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N. LAGRANGE VAN GELE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S. LACHIZE-PICCINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C. PERRIN-GUICHERD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S. GAYRAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			N. AUBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pouvoir de S ZAMPIN à C CHENAVER

OBJET : PRECISIONS SUR LES CONDITIONS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES.

Considérant : la nécessité de revoir les conditions de location de la salle des fêtes et des salles communales de Brens,

- La location se fait à partir du Vendredi 11h (heure de récupération des clefs) au Lundi 11 h (heure de restitution des clefs).
- La mise en location fera l'objet d'un état des lieux contradictoire à la prise et à la restitution des clefs (pour une location à un particulier ou une association).
- Les tarifs sont différenciés :
 - o Les associations de Brens ou extérieures dirigées par un habitant de Brens et qui animent la commune bénéficient :
 - ↓ Au maximum de 3 prêts à titre gracieux annuellement.
 - ↓ Au-delà, elles sont assujetties aux tarifs en vigueur.
 - o Les associations de Brens ou celles extérieures dirigées par un habitant de Brens qui imposent une cotisation à leurs adhérents peuvent louer les salles associatives, hors salle polyvalente, pour un forfait de 230€ annuellement.
 - o Les tarifs de locations sont ainsi définis :

Locataires	Dénomination des salles				
	Salles associatives journée**	Salles associatives week-end**	Petite salle sud *	Grande salle Nord	2 Salles
Particulier extérieur à Brens	80.00 €	150.00 €	280.00 €	380.00 €	660.00 €
Particuliers habitant de Brens	GRATUITE	100.00 €	200.00 €	300.00 €	500.00 €
Association extérieure à Brens	80.00 €	150.00 €	220.00 €	300.00 €	520.00 €
Association de Brens (ou externe avec un dirigeant Bregnard (au-delà de la gratuité)	GRATUITE Forfait chauffage de 30€ (du 15/10 au 15/04/N+1)	80.00 € Forfait chauffage de 45€ (du 15/10 au 15/04/N+1)	200.00 €	280.00 €	450.00 €
Location à la journée 8h30 à 17h30 (du mardi au jeudi)			100.00 €	130.00 €	200.00 €
Forfait chauffage (du 15/10/n au 15/04/N+1)			60.00 €	150.00 €	
Forfait nettoyage (porté sur le contrat de location)				Selon un devis annuel	

* Gratuité pour les conférences gratuites en demi-journée ou en soirée pendant la semaine ; ** Gratuité pour les réunions en ½ journée en semaine.

- o Les tarifs en cas de dégradations sont ainsi définis

Caution	800 €
Chaise	25 €
Tables rectangulaires	90 €
Tables rondes	180 €
Mange-debout	50 €
Autre matériel	Sur devis de réparation

- o Pas de location de la salle des fêtes du 15 Novembre au 15 Février pour les particuliers ; excepté pour la salle nord et pour les familles brégnardes lors des fêtes de fin d'année.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- **APPROUVE** les conditions de location qui seront reportées sur un contrat locatif
- **APPROUVE** les tarifs de location applicables pour la salle des fêtes au 01/01/2023

Ainsi fait et délibéré.

Brens le 06/12/2022
 Le Maire,
 Roger PATERMO

